

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: AIR GLOSS DURCISSEUR 2.5L

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : usage professionnel.

Utilisations déconseillées : utilisation en tant que bricoleur

Emploi de la substance / de la préparation

Durcisseur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

CARROSS SAS

16 rue de Serrières

69540, Irigny, France

Tel +33 (0)1 60 27 20 19

Service chargé des renseignements:

contact@carross.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+01 60 27 20 19 (lundi au jeudi 8:30-18:00 / vendredi 8:30 - 17:00)

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02

Flam. Liq. 3 H226

Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

Acute Tox. 4 H332

Nocif par inhalation.

Skin Sens. 1 H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement

Attention

Composants dangereux

déterminants pour l'étiquetage:

1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé
polyisocyanate aliphatique
acétate de n-butyle
Homopolymère diisocyanate d'isophorone

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 09.03.2023

V- 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 09.03.2023

Nom du produit: AIR GLOSS DURCISSEUR 2.5L

(suite de la page 1)

diisocyanate d'hexaméthylène

Mentions de danger	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
	H332	Nocif par inhalation.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H335-H336	Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Conseils de prudence	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P261	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P280	Porter des gants de protection.
	P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Indications complémentaires:	EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.	

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**Composants dangereux:**

CAS: 28182-81-2	1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé	25-50%
NLP: 500-060-2	⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	
Reg.nr.: 01-2119488934-20		
CAS: 123-86-4	acétate de n-butyle	25-50%
EINECS: 204-658-1	⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336, EUH066	
Reg.nr.: 01-2119485493-29		
CAS: 164250-92-4	polyisocyanate aliphatique	10-25%
	⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	
CAS: 53880-05-0	Homopolymère diisocyanate d'isophorone	2,5-10%
NLP: 500-125-5	⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	
Reg.nr.: 01-2119980716-25		
CAS: 822-06-0	diisocyanate d'hexaméthylène	<0,1%
EINECS: 212-485-8	⚠ Acute Tox. 1, H330; ⚠ Resp. Sens. 1, H334; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2,	
Reg.nr.: 01-2119457571-37	H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204	
	Limites de concentration spécifiques: Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,5 %	
	Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,5 %	

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 3)

Nom du produit: AIR GLOSS DURCISSEUR 2.5L

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:	<p>Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.</p> <p>Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.</p> <p>Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.</p> <p>Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.</p>
Après inhalation:	<p>Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.</p> <p>En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.</p>
Après contact avec la peau:	<p>Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.</p> <p>En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.</p>
Après contact avec les yeux:	<p>Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.</p> <p>Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.</p>
Après ingestion:	<p>Pas d'autres informations importantes disponibles.</p>
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	<p>Pas d'autres informations importantes disponibles.</p>

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers

résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Cyanure d'hydrogène (HCN)

Vapeurs d'isocyanates.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 4)

Nom du produit: AIR GLOSS DURCISSEUR - 2.5L

(suite de la page 3)

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	<p>Veiller à une aération suffisante. Tenir éloigné des sources d'inflammation.</p> <p>Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.</p>
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	<p>Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux. Éliminer la matière collectée conformément au règlement.</p>
6.4 Référence à d'autres rubriques	<p>Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.</p>

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	<p>Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air). Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.</p>
Préventions des incendies et des explosions:	<p>Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer. Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.</p>
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités	
Stockage:	
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:	Ne conserver que dans le fût d'origine.
Indications concernant le stockage commun:	<p>Ne pas stocker avec les aliments. Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.</p>
Autres indications sur les conditions de stockage:	<p>Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés. Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.</p>
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****123-86-4 acétate de n-butyle**

VLEP (France) Valeur momentanée: 723 mg/m³, 150 ppm
Valeur à long terme: 241 mg/m³, 50 ppm

IOELV (EU) Valeur momentanée: 723 mg/m³, 150 ppm
Valeur à long terme: 241 mg/m³, 50 ppm

(suite page 5)

Nom du produit: AIR GLOSS DURCISSEUR 2.5L

(suite de la page 4)

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

VLEP (France) Valeur momentanée: 0,15 mg/m³, 0,02 ppm
 Valeur à long terme: 0,075 mg/m³, 0,01 ppm
 AR,, concs. mesurées sur une durée de 5 min

Informations relatives à la réglementation

VLEP (France): ED 1487 05.2021
 IOELV (EU): (EU) 2019/1831

DNEL**28182-81-2 1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé**

Inhalatoire DNEL 1 mg/m³ (aiguë - effets locaux, travailleurs)
 0,5 mg/m³ (à long terme - effets locaux, travailleur)

123-86-4 acétate de n-butyle

Dermique DNEL 7 mg/kg bw/day (à long terme - effets à système, travail)
 Inhalatoire DNEL 960 mg/m³ (aigu - effets systémiques, travailleurs)
 960 mg/m³ (aiguë - effets locaux, travailleurs)
 480 mg/m³ (à long terme - effets à système, travail)
 480 mg/m³ (à long terme - effets locaux, travailleur)

53880-05-0 Homopolymère diisocyanate d'isophorone

Inhalatoire DNEL 0,29 mg/m³ (aigu - effets systémiques, travailleurs)
 0,58 mg/m³ (aiguë - effets locaux, travailleurs)

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

Inhalatoire DNEL 0,07 mg/m³ (aigu - effets systémiques, travailleurs)
 0,07 mg/m³ (aiguë - effets locaux, travailleurs)
 0,035 mg/m³ (à long terme - effets à système, travail)
 0,035 mg/m³ (à long terme - effets locaux, travailleur)

PNEC**28182-81-2 1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé**

PNEC 0,199 mg/l (environnement d'eau douce)
 0,0199 mg/l (environnement marin)
 1,99 mg/l (communiqués intermittents)
 100 mg/l (les usines de traitement des eaux usées)
 PNEC 44.551 mg/kg (environnement de sédiments d'eau douce)
 4.455 mg/kg (environnement de sédiments marins)
 8.884 mg/kg (sol)

123-86-4 acétate de n-butyle

PNEC 0,18 mg/l (environnement d'eau douce)
 0,018 mg/l (environnement marin)
 0,36 mg/l (communiqués intermittents)
 35,6 mg/l (les usines de traitement des eaux usées)
 PNEC 0,981 mg/kg (environnement de sédiments d'eau douce)

(suite page 6)

Nom du produit: AIR GLOSS DURCISSEUR 2.5L

(suite de la page 5)

53880-05-0 Homopolymère diisocyanate d'isophorone

PNEC 0,0015 mg/l (environnement d'eau douce)
 0,00015 mg/l (environnement marin)
 0,015 mg/l (communiqués intermittents)
 100 mg/l (les usines de traitement des eaux usées)

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

PNEC 0,0774 mg/l (environnement d'eau douce)
 0,00774 mg/l (environnement marin)
 0,774 mg/l (communiqués intermittents)
 8,42 mg/l (les usines de traitement des eaux usées)
 PNEC 0,01334 mg/kg (environnement de sédiments d'eau douce)
 0,001344 mg/kg (environnement de sédiments marins)
 0,0026 mg/kg (sol)

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection

et d'hygiène:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
 Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
 Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
 Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
 Au travail, ne pas manger ni boire.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A2/P2

Protection des mains:

Gants de protection
 Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.
 Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
 Lors du choix des gants de protection, il faut tenir compte du temps de pénétration, de la vitesse de pénétration et de la dégradation (EN 374).

Matériau des gants

Butylcaoutchouc
 Caoutchouc nitrile
 Gants en PVA
 Épaisseur de matériau recommandée : $\geq 0,7$ mm
 Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Niveau de perméation et temps de percée : niveau 6 ≥ 480 min.
 Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 09.03.2023

V- 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 09.03.2023

Nom du produit: AIR GLOSS DURCISSEUR 2.5L

(suite de la page 6)

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques
Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales

État physique	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	124 °C
Inflammabilité	Inflammable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	1,2 Vol %
Supérieure:	15 Vol %
Point d'éclair	>23 °C
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH	Non applicable.
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
Dynamique:	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau:	Réactions au contact de l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	10,7 hPa
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,02-1,04 g/cm ³
Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Changement d'état	
Taux d'évaporation:	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant

(suite page 8)

Nom du produit: AIR GLOSS DURCISSEUR 2.5L

(suite de la page 7)

Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
10.2 Stabilité chimique	Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Réactions au contact de l'eau. Réactions aux alcalis, aux amines et aux acides puissants. Réactions aux agents d'oxydation. Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
10.4 Conditions à éviter	Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
10.5 Matières incompatibles:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité aiguë Nocif par inhalation.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**28182-81-2 1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé**

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	ATE	1,5 mg/l (dust/ mist)

123-86-4 acétate de n-butyle

Oral	LD50	10.760 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>14.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	23,4 mg/l (rat)

164250-92-4 polyisocyanate aliphatique

Oral	LD50	>2.500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	ATE	1,5 mg/l (dust/ mist)

53880-05-0 Homopolymère diisocyanate d'isophorone

Inhalatoire LC50/4 h 3,5 mg/l (rat) (dust/ mist)

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

Oral	LD50	746 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

(suite page 9)

Nom du produit: AIR GLOSS DURCISSEUR 2.5L

(suite de la page 8)

Dermique LD50 >7.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire ATE 0,005 mg/l (dust/ mist)

Effet primaire d'irritation:**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:****28182-81-2 1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé**

LC50/96 h >100 mg/l (fish)

EC50/3 h >10.000 mg/l (microorganismes)

EC50/48 h >100 mg/l (Daphnia magna)

EC50/72 h 199 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

123-86-4 acétate de n-butyle

LC50/96 h 18 mg/l (Pimephales promelas)

TT/16 h 115 mg/l (Pseudomonas putida)

EC50/48 h 44 mg/l (daphnia)

EC50/72 h 675 mg/l (algues)

(suite page 10)

Nom du produit: AIR GLOSS DURCISSEUR 2.5L

(suite de la page 9)

164250-92-4 polyisocyanate aliphatique

LC50/96 h >100 mg/l (fish)

EC50/48 h >100 mg/l (Daphnia magna)

EC50/72 h >1.000 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

EC50 >1.000 mg/l (microorganismes)

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

EC50/3 h 842 mg/l (microorganismes)

ECO/48 h ≥89,1 mg/l (Daphnia magna)

LCO/96 h ≥82,8 mg/l (fish)

EC50/72 h >77,4 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

12.2 Persistance et dégradabilité**28182-81-2 1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé**

Biodegradation 2 % (pas facilement biodégradable)

123-86-4 acétate de n-butyle

Biodegradation 83 % (facilement biodégradable) (OECD 301 D, 28 d, aerobic)

164250-92-4 polyisocyanate aliphatique

Biodegradation 0 % (pas facilement biodégradable) (OECD 301 C, 28 d)

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

Biodegradation 42 % (pas facilement biodégradable) (OECD 301 F, 28 d, aerobic)

12.3 Potentiel de bioaccumulation**28182-81-2 1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé**

BCF 10,11 (-)

log Kow 8,38 (Kow)

123-86-4 acétate de n-butyle

BCF 15,3 (-)

log Pow 2,3

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

BCF 57,63 (-)

log Kow 3,2

12.4 Mobilité dans le sol**123-86-4 acétate de n-butyle**

log Koc 1,27

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

log Koc 0,679

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.

(suite page 11)

Nom du produit: AIR GLOSS DURCISSEUR 2.5L

(suite de la page 10)

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes**Autres indications écologiques:****Indications générales:**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballages non nettoyés:**Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification****ADR, IMDG, IATA**

UN1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**ADR**1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
PAINT RELATED MATERIAL**IMDG, IATA****14.3 Classe(s) de danger pour le transport****ADR, IMDG, IATA****Classe**

3

Étiquette

3

14.4 Groupe d'emballage**ADR, IMDG, IATA**

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

Marine Pollutant (IMDG):

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.**Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):**

30

No EMS:

F-E, S-E

Stowage Category

A

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:**ADR****Quantités limitées (LQ)**

5L

Catégorie de transport

3

Code de restriction en tunnels

D/E

(suite page 12)

Nom du produit: AIR GLOSS DURCISSEUR 2.5L

(suite de la page 11)

IMDG

Limited quantities (LQ)

5L

"Règlement type" de l'ONU:

UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et****Section 15.1 (8) (a) (i) (Specific toxic chemical listings):**

Aucun des composants n'est compris.

Directive 2012/18/UE**Substances dangereuses****désignées - ANNEXE I**

Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour**l'application des exigences****relatives au seuil bas**

5.000 t

Quantité seuil (tonnes) pour**l'application des exigences****relatives au seuil haut**

50.000 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006**ANNEXE XVII**

Conditions de limitation: 3, 74

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:**Indications sur les restrictions****de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

(suite page 13)

FR

Nom du produit: AIR GLOSS DURCISSEUR 2.5L

(suite de la page 12)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations ci-dessus sont basées sur les données actuellement disponibles caractérisant le produit. Ils ne constituent pas une garantie ou une spécification de qualité. Elle doit être considérée comme une directive pour une utilisation, un stockage, un transport et une élimination en toute sécurité en cas de rejet dans l'environnement. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de créer les conditions d'une utilisation sûre du produit et l'utilisateur accepte la responsabilité de toute conséquence résultant d'une utilisation incorrecte de ce produit.

Phrases importantes

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables

Règles d'extrapolation

Toxicité aiguë - inhalation

Sensibilisation cutanée

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Numéro de la version précédente:

3.0

Acronymes et abréviations:

- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées
- CAS : numéro chimique attribué au produit chimique dans la liste du Chemical Abstracts Service.
- DNEL : Derived No-Effect Level (niveau dérivé sans effet)
- PNEC : Concentration prédite sans effet
- LC50 : concentration létale médiane
- LD50 : dose létale 50
- PBT : persistant, bioaccumulable et toxique
- vPvB : très persistant et très bioaccumulatif
- Flam. Liq. 3 : Substance liquide inflammable. Catégorie de risque
- Acute Tox. 1 : Toxicité aiguë. Catégorie de risque
- Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë. Catégorie de risque
- Skin Irrit. 2 : Corrosion/irritation de la peau. Catégorie de risque
- Eye Irrit. 2 : Lésion oculaire grave/irritation oculaire. Catégorie de risque
- Resp. Sens. 1 : Sensibilisation respiratoire. Catégorie de risque
- Skin Sens. 1 : Sensibilisation de la peau. Catégorie de risque
- STOT SE 3 : Effets toxiques sur les organes cibles - exposition unique. Catégorie de risque

(suite page 14)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 09.03.2023

V- 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 09.03.2023

Nom du produit: AIR GLOSS DURCISSEUR 2.5L

(suite de la page 13)

Sources

Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

*** Données modifiées par rapport
à la version précédente**